

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3679)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 352

présenté par
M. Chassaigne et Mme Buffet

ARTICLE 27

Supprimer l'alinéa 21.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa 21 tend à supprimer les possibilités d'adapter le supplément de loyer solidarité aux réalités locales, alors que cette adaptation est un moyen de lutter contre les phénomènes de ségrégation en particulier dans les grandes agglomérations. Ces adaptations peuvent traduire en outre des choix démocratiques en faveur de visions différentes du logement social.